ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقيـة
السكرتاريـه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa اديس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES
31ème SESSION ORDINAIRE
KHARTOUM, 7-15 JUILLET 1978

CM/894 (XXXI)
Add.II

RAPPORT DE MISSION SUR LA REUNION CONJOINTE BADEA/OUA/CILSS/FAO

Rome, 20-23 Juin 1978

RAPPORT DE MISSION SUR LA REUNION CONJOINTE BADEA/OUA/CILSS/FAO
Rome, 20-23 Juin 1978

Sur invitation de la BADEA, (cf.Telex No.1658 du 12/6/78 adressée à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OUA) une réunion conjointe se rapportant à l'assistance d'urgence à apporter aux pays africains récemment frappés par la sécheresse et d'autres calamités naturelles conformément à la Résolution CM/Res.616 (XXX) Tripoli 20 - 28 Février 1978 et à la recommandation No. 2 du Comité ad hoc de l'OUA chargé du problèmes de la sécheresse et des autres calamités naturelles réuni à Banjul du 21 au 23 Mars 1978, s'est tenu à Rome au Siège de la FAO du 20 au 23 Juin 1978. Le Secrétariat Général de l'OUA a été représenté par Monsieur Moïse Aklé Chef de la Section de la Sécheresse et des autres Calamités Naturelles.

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La réunion a été ouverte le Mardi 20 Juin 1978 à 11heures, le représentant du Directeur Général de la FAO, Monsieur J.R. de Meredieu, Directeur de Cabinet et président de la réunion.

Monsieur de Meredieu a déclaré que le Secrétariat Général de la FAO est heureux de l'initiative prise par l'OUA et la BADEA de sensibiliser plus activement et plus concrètement l'opinion internationale sur la situation des pays affectés par les Calamités Naturelles et notamment la sécheresse. Il a déclaré que la FAO a été sensible à la décision prise par la BADEA de consacrer 15 millions de dollars U.S. à l'assistance d'urgence requise par les pays frappés par les Calamités Naturelles et a prié les délégués de la BADEA participant à la réunion de transmettre ses vifs remerciements au Président Directeur Général de la BADEA pour l'action entreprise et pour avoir bien voulu associer la FAO à l'étude de faisabilité de se programme.

Monsieur de Meredieu a rappelé brièvement la genèse de la réunion et défini ses objectifs du point de vue de la FAO. Il a ensuite passé la parôle aux délégués de la BADEA, de l'OUA et du CILSS pour connaître du point de vue de chacune des organisations qu'ils représentaient.

2. OBJECTIFS DE LA REUNION

Définissant les objectifs de la réunion, le délégué de la BADEA après avoir rappelé la situation dramatique qui prévalait dans la région sahélienne de l'Afrique après la dernière sécheresse et les contacts qui eurent lieu entre la Secrétaire Général de l'OUA et le Président Directeur Général de la BADEA à Khartoum en Février 1978 après avoir rappelé également les décisions prises par la 30ème Session du Conseil des Ministres de l'OUA réuni à Tripoli du 20 au 28 Février 1978 CM/Res.616 (XXX) et la recommandation du Comité ad hoc de l'OUA sur la sécheresse et les autres Calamités Naturelles réuni à Banjul (Gambie) du 20 au 23 Mars, celles de la Commission permanente Afro-Arabe réunie à Niamey (Niger) du 5 au 7 Juin 1978 a dit que sur la base des instructions reçues du Président Directeur Général de la BADEA, il s'agissait pour les quatre organisations réunies d'étudier la faisabilité des projets soumis par l'OUA à la BADEA au mois d'Avril 1978 dans le cadre d'une exécution rapide des diverses recommandations ayant trait à l'assistance d'urgence de 15 millions de dollars U.S. à fournir par la BADEA aux pays sinistrés. Le délégué de la BADEA parlant de l'affectation des fonds aux différents projets a dit que les 15 millions de dollars sont affectés aux projets des différents pays sinistrés sur la base de petits prêts dans les conditions normales de la FASA, c'est-à-dire de prêts remboursables en 25 ans à un taux d'intérêt de 1% avec un délai de grâce de 10 ans. Il a ensuite dit que l'un des objectifs fondamentaux de cette réunion est d'étudier avec l'aide de la FAO grâce à sa longue expérience dans ce domaine la faisabilité technique de différents projets mentionnés et leurs incidences financières dans le sens d'une continuation possible de l'action actuellement engagée. Il a enfin déclaré que la BADEA ayant l'intention de confier l'éxécution du programme à la FAO, il devrait être discuté les possibilités d'un accord inter-organisation. BADEA/FAO en vue de l'exécution du programme d'assistance.

Prenant la parôle au nom de l'OUA, nous avons remercié le Directeur Général de la FAO de ses constants efforts pour aider les pays africains à surmonter la crise alimentaire existante en Afrique et créée tant par les mécanismes internationaux du marché des produits agricoles que par les Calamités Naturelles.

Nous avons également remercié le Secrétariat Général de la FAO d'avoir bien voulu accepter d'abriter cette réunion invitée par la BADEA - Après avoir fait un bref historique de l'action de l'OUA dans le domaine des calamités Naturelles et celui de nos relations avec la BADEA nous avons immédiatement en réponse à l'intervention du délégué de la BADEA, fait savoir que dans l'entendement du Secrétariat Général de l'OUA il n'a jamais été question de prêt mais plutôt d'un don global de 15 millions de dollars que la BADEA acceptait d'apporter sous forme d'assistance d'urgence notamment aux pays qui ont de nouveau connu la sécheresse en 1977. Nous avons alors fait savoir que nous n'étions pas mandaté pour venir discuter aux noms des pays concernés de projets à financer par des prêts et qu'en tout état de cause il fallait que nous nous en référions à nos supérieurs hièrarchiques avant de nous fixer sur notre participation aux travaux de la réunion.

Dans le même sens le délégué du CILSS a fait une intervention au cour de laquelle il a déclaré que dans l'entendement du CILSS, et suite aux diverses correspondances entre le Secrétariat Général de l'OUA et le Secrétariat Exécutif du CILSS, la réunion de Rome devrait déboucher sur les procédures de libération d'un don financier de 15 millions de dollars octroyé par la BADEA aux pays du SAHEL qui de nouveau ont connu la sécheresse en 1977 et destinés à payer les frais de transport des recours alimentaires en souffrance dans les ports des pays côtien. Il a fait savoir qu'il n'était pas mandaté pour venir discuter de projets à financer sur la base de prêts et a exprimé sa déception.

Reprenant ensuite la parôle, le délégué de la BADEA a déclaré que sa position n'était pas personnelle et qu'elle reflètait intégralement les instructions du Président Directeur Général de la BADEA qui était alors en visite à Paris. Afin de s'assurer que sa position était bien conforme aux instructions reçues le délégué de la BADEA dans la matinée du Mercredi 21 Juin eu un entretien téléphonique avec le Dct. Chadlly Ayari, Président, Directeur Général de la BADEA, à Paris - ce dernier a rapporté le délégué, a confirmé ses instructions et dit que la position de la BADEA reflètait bien l'accord intervenu au cours de la réunion à Niamey du 5 au 7 Juin 1978 de la Commission permanente Afro-Arabe entre le Secrétaire Général de l'OUA et le Président Directeur Général de la BADEA.

C'est alors que nous avons demandé une communication téléphohique à Addis Abéba pour nous entretenir avec l'Ambassadeur Djoudi Secrétaire Général par intérim afin d'avoir des instructions précises à ce sujet - La Secrétaire de l'Ambassadeur Djoudi nous ayant informé que l'Ambassadeur Djoudi était retenu nous avons demandé de bien vouloir nous rappeler au siège de la FAO. Mais la communication n'a pu avoir lieu semble-t-il pour des raisons techniques.

Entre temps, les discussions se sont poursuivies et n'ont pu permettre de tomber d'accord sur la nature de l'opération. C'est alors que, pour permettre à la réunion d'atteindre ses objectifs techniques, le Président de la Réunion M. J.de Meredieu a proposé de tenir une séance à huit clos entre les délégués de la BADEA, le délégué de l'OUA et celui du CILSS.

Au cours de cette séance a huit clos il a été trouvé le compromis de considérer trois alternatives différentes auxquelles la réunion devait trouver trois solutions techniques différentes, était entendu que en supposant que les négociations soient reprises entre les instances supérieures de la BADEA et de l'OUA dans les meilleurs délais, la décision finale en ce qui concerne la nature de l'opération, celle de savoir si les projets seront financés sous forme de dons ou sous forme des instances supérieures de la BADEA.

Aussi les trois alternatives dégagées sont les suivantes :

a) Cas ou l'assistance d'urgence de la BADEA est intégralement effectuée sous forme de dons. Dans ce cas la BADEA avait le choix de traiter directement avec les Gouvernements concernés, le CILSS ou traiter avec l'OUA pour l'exécution du programme d'assistance.

b) Cas où l'assistance d'urgence de la BADEA est en partie effectuée sous forme de dons et en partie sous forme de prêts. Dans cette alternative il a été envisagé que la BADEA apporte son assistance aux pays sinistrés sous forme de dons au moins pour un tiers des fonds disponibles et correspondants aux frais d'achat de camions ou de règlement de frais de transport. A cette alternative correspond dans l'appendice III des documents de la réunion les projets des catégories 1 et 3 qui se chiffrent à un total de 13.000.000 $US.avec une marge de sécurité de 1.100.000 $US. La FAO désignée comme organisme d'exécution par la BADEA a pour mission de finaliser les projets et un accord inter-organisation devrait intervenir pour ce qui concerne la mise à disposition

et la gestion des fonds et des projets.

c) Cas où l'assistance d'urgence de la BADEA est integralement fournie sous forme de prêts type FASA - dans cette alternative également et sous réserve de l'accords des pays bénéficiaires, la FAO a été désignée par la BADEA comme organisme d'exécution du programme d'assistance, un accord devant intervenir entre les deux organisations et les gouvernements bénéficiaires pour ce qui est des modalités de mise à disposition des fonds et de gestion des projets sur le terrain. A cette alternative correspondent les projets des catégories 1 et 2 de l'appendice III. Le coût total de ces projets se monte également à 13.900.000$US. avec une marge de sécurité de 1.100.000 $EU.

3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les projets ont été discutés pays par pays suivant les différentes alternatives précédemment dégagées - dès le début des travaux les délégués de la BADEA ont demandé suivant un accord intervenu au cour de la réunion de Niamey de supprimer de la liste des bénéficiaires les pays africains membres de la Ligue des Etats Arabes; il s'agit de la Mauritanie, du Soudan et de la Somalie; d'autre part, ayant trouvé inefficace l'octroi d'une aide forfaitaire de 50.000 $US. à certains pays récemment victimes d'inondations comme le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie, ils ont également demandé la supression de ces pays de la liste des bénéficiaires de l'assistance d'urgence de la BADEA. En ce qui concerne notre participation aux travaux, et comme il nous l'a été souvent demandé, nous sommes régulièrement intervenus pour donner des informations sur la genèse des projets figurant au principal document de travail de la réunion, sur leur coût, leur préparation et l'état d'avancement des études y afferant.

Nous avons à chaque fois que cela était nécessaire montré l'urgence de la réalisation d'un certain nombre d'opérations comme par exemple le transport des vivres et les opérations d'hydraulique villageoise.

Les délégués de la FAO ont apporté leur précieuse contribution en donnant des informations complémentaires sur les différents projets et ont fourni des éléments pour une étude de faisabilité plus complète.

De nouveaux projets ont été ajoutés à la liste tandis que des opérations comme la fourniture de vaccins et de médicaments ont été abandonnées. (Cf. appendice III des documents de la réunion).

En ce qui concerne l'assistance à apporter aux organiques interafricain de lutte contre les déprédateurs le délégué de la BADEA a été d'avis qu'en tout état de cause l'aide financière à apporter à de tels organismes ne pourrait consister en des prêts - il a donc déclaré que la BADEA pourrait consacrer un fonds de 300.000 $US. à cette opération, ces 300.000 $US. devant aller au bénéfice de l'OCLALAv qui a présenté une requête à l'OUA dans ce sens. Les délégués de la FAO et nous-mêmes avons toutefois attiré l'attention des délégués de la BADEA sur la situation acridienne en Afrique orientale et souligné le caractère plus urgent d'une intervention en ETHIOPIE, au Soudan et en Somalie.

D'ailleurs, au cours de la réunion, les participants ont écouté l'exposé d'un expert de la FAO sur cette question. En égard aux énormes besoins financiers exprimés par le DLCOEA (Desert Locust Control Organisation in East Africa) et confirmés par la FAO (3,5 à 4 millions de dollars) les participants à la réunion ont demandé à la BADEA d'apporter une aide substencielle à cette organisation également - Les discussions qui ont suivi n'ont pas permis d'arrêter une décision précise à cet égard - Toutefois les délégués de la BADEA ont fait savoir leur sensibilité à ce problème et ont promis de rendre compte fidèlement au président Directeur Général de la BADEA afin qu'une action rapide soit menée par la BADEA.

La FAO a fait savoir qu'elle est en train d'étudier à l'heure actuelle la possibilité de contribuer pour un-demi million de dollars à la lutte antiacridienne dans l'Est de l'Afrique sur ses fonds propres.

Après l'étude pays par pays de différents projets les délégués de la BADEA et de la FAO ont estimé qu'il était nécessaire de définir entre leurs deux organisations les modalités d'une coopération en vue de l'exécution du programme. La FAO a fait un exposé sur les conditions générales de sa coopération à des programmes de ce genre et a invité la BADEA a conclure avec elle un accord inter-organisation dans lequel les obligations droits et devoirs des deux parties seraient consignées. D'autre part, il a été soulevé la question de savoir si les fonds devraient être remis aux gouvernements bénéficiaires ou à la FAO une fois l'accord d'agrément désignant la FAO comme agent d'exécution obtenu la réunion a estimé que cette question ne pouvait trouver une réponse qu'après discussions avec les gouvernements.

Toutefois il a été exprimé le désir de voir la FAO entrer directement en possession des fonds de façon à éviter les longues procédures des trésoreries Nationales s'il venait a être demandé que les fonds transitent par les trésoreries des pays bénéficiaires. Le représentant de la FAO a annoncé à la réunion la décision prise par le Directeur Général de la FAO de faire accomplir toutes les missions de formulation technique nécessaire en vue de finaliser les différents projets du programme sur les fonds propres de la FAO sous réserve de requêtes présentés dans ce sens par les pays bénéficiaires de l'assistance.

CONCLUSION

Bien que la réunion conjointe BADEA/OUA/FAO/CILSS de Rome se soit heurtée à un important problème politique, celui de la nature de l'assistance d'urgence attendue par les pays sinistrées de la coopération Afro-arabe, elle n'a pas manqué d'atteindre ses objectifs techniques; un accord est donc maintenant intervenu entre les quatre organisations pour reconnaître l'opportunité et la faisabilité du programme défini - Il reste aux instances supérieures de ces organisations et aux gouvernements des pays bénéficiaires des programmes d'assistance d'en déterminer la nature d'un commun accord.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1978-07

Report of the Joint BADEA/OAU/CILSS/FAO Meeting-Rome 20-23 June, 1978

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/9816

Downloaded from African Union Common Repository